

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
COMMISSION ELECTORALE NATIONALE INDEPENDANTE
CENI

COMMUNIQUE DE PRESSE N° 058/CENI/2024

La Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) porte à la connaissance des électeurs des circonscriptions électorales de Masi-Manimba dans la province du Kwilu et de Yakoma dans la province du Nord-Ubangi que **la fin des opérations de délivrance des duplicatas des cartes d'électeur, au niveau des bureaux des secteurs, intervient ce samedi 14 décembre 2024 à 16h30, heure locale.**

Désormais, toute personne ayant perdu sa carte d'électeur dans lesdites circonscriptions doit s'adresser à l'Antenne de la CENI de son ressort, conformément à l'article 27 de la Loi portant identification et enrôlement des électeurs en République Démocratique du Congo.

Par ailleurs, dans le cadre de la reprise des élections législatives nationales et provinciales dans les circonscriptions électorales précitées, la CENI rappelle aux candidats indépendants, aux partis et regroupements politiques, aux organisations de la société civile ainsi qu'aux médias que **seules les personnes régulièrement accréditées par la CENI en 2024 en qualité de témoin, observateur et journaliste auront accès aux sites de vote et dans les Bureaux de Vote et de Dépouillement (BVD).**

Toute personne non accréditée par la CENI et qui serait tentée d'utiliser une fausse accréditation, sous une forme quelconque, sera déférée devant les instances compétentes conformément aux dispositions légales.

La CENI apprécie le comportement citoyen adopté par les candidats aux différents scrutins lors du déroulement de la campagne électorale. Elle invite les électrices et électeurs de Masi-Manimba et de Yakoma à **aller voter dans la paix**, pour l'intérêt supérieur de la République Démocratique du Congo, notre cher et beau pays.



Fait à Kinshasa, le

14 DEC 2024

Patricia NSEYA MULELA
Rapporteur